



POUR VOTRE ÉPARGNE AUSSI,
SORTEZ DES SENTIERS BATTUS

LE CONSERVATEUR

LA TONTINE, UNE SOLUTION D'ÉPARGNE ORIGINALE

Taux bas et volatilité des marchés : le contexte financier que nous vivons aujourd'hui est inédit. Dans ces conditions, une stratégie de diversification semble aujourd'hui incontournable. Découvrez comment la Tontine, cette solution de presque 370 ans, joue le temps comme un allié pour trouver du rendement tout en limitant la prise de risque, l'opération tontinière correspondant à un profil d'investissement prudent.

C'est l'une des plus anciennes solutions d'épargne collective d'Europe encore en vigueur !

Imaginée en 1653 par le banquier napolitain Lorenzo Tonti à la demande du cardinal Mazarin, la Tontine est destinée à recueillir et à faire fructifier les cotisations des adhérents à leur unique profit. Louis XIV convaincu, le système tontinier était né... Modernisée par les frères Riffault à la création des Associations Mutuelles Le Conservateur en 1844, elle réunit aujourd'hui des épargnants décidant d'investir des fonds en commun avec un horizon de placement déterminé, entre 10 et 25 ans. Au terme de chaque association créée annuellement, l'actif constitué des cotisations des adhérents et notamment des fruits de la gestion est intégralement réparti entre les bénéficiaires des adhésions dont les assurés sont en vie.

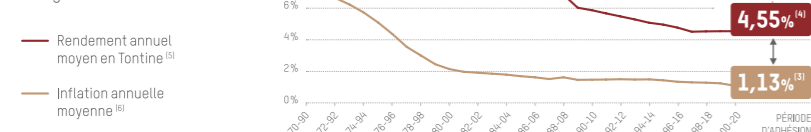
Une gestion financière à horizon déterminé L'efficacité de la gestion financière de la Tontine réside dans le blocage des fonds pendant la durée de l'adhésion. Contrairement à d'autres formes de gestion, les Tontines disposent en effet d'un terme connu, unique et certain. Grâce à cette spécificité, l'allocation financière au sein des portefeuilles tontiniers évolue en fonction du temps restant avant l'année de la répartition. A la naissance de la Tontine, les gestionnaires Le Conservateur investissent les actifs dans des titres à fort potentiel de performance, puis les arbitrent progressivement au profit de valeurs plus sûres, en vue du terme de l'association : les fonds sont ainsi sécurisés.

Pour quelles stratégies patrimoniales ? Au-delà de sa contribution à la réalisation d'objectifs tels que le financement d'un complément pour sa retraite, ou encore la valorisation de son patrimoine, la Tontine se révèle également être un instrument de transmission intergénérationnelle maîtrisée, notamment au profit des enfants et petits-enfants. Cette stratégie repose sur une transmission des sommes, souvent dans la limite des abattements légaux applicables, en amont du placement. La Tontine financière se décline également pour les personnes morales et pourra constituer pour des sociétés civiles de gestion de patrimoine ou des holdings de groupe de sociétés une diversification pertinente pour la gestion de la trésorerie stable de long terme dans un contexte de taux bas.

La fiscalité applicable. La fiscalité est applicable au terme de l'adhésion. La Tontine bénéficie, sur les produits capitalisés, du même régime fiscal que l'assurance vie et les contrats de capitalisation. Si la personne qui adhère à une Tontine est couverte par une assurance temporaire en cas de décès (souscrite avant ses soixante-dix ans) et qu'elle disparaît au cours de l'opération d'épargne, le capital versé au bénéficiaire désigné est exonéré de prélèvements sociaux et l'assiette de taxation des capitaux versés aux bénéficiaires n'est pas constituée des capitaux versés mais est limitée à la prime d'assurance versée lors de l'adhésion.

HISTORIQUE DES PERFORMANCES DE LA TONTINE COMPARÉES À L'INFLATION⁽¹⁾ SUR UN DEMI-SIÈCLE

Exemple d'une adhésion en versement unique effectuée le 1^{er} janvier 2005 sur une durée de 15 ans à l'âge de 45 ans



GAIN EN POUVOIR D'ACHAT +3,42%⁽²⁾
4,55%⁽⁴⁾
1,13%⁽⁵⁾

(1) Inflation : source INSEE - Indice des prix à la consommation hors tabac France entière (métropole et DOM).
(2) Gain en pouvoir d'achat, comparativement à l'inflation, calculé au 1^{er} juillet 2020 pour une cotisation initiale versée le 1^{er} janvier 2005 à l'âge de 45 ans pour une durée de 15 ans, à l'association échu le 1^{er} janvier 2020, par un sociétaire ayant adhéré facultativement à un contrat de prévoyance des tontiniers.
(3) Inflation capitalisée sur une durée courant du 1^{er} janvier 2005 au 1^{er} juillet 2020.
(4) Rendement annuel, net de frais de gestion du contrat, hors fiscalité et prélèvements sociaux, calculé au 1^{er} juillet 2020 pour une cotisation initiale versée le 1^{er} janvier 2005, à l'âge de 45 ans pour une durée de 15 ans, à l'association échu le 1^{er} janvier 2020, par un sociétaire ayant adhéré facultativement à un contrat de prévoyance des tontiniers.
(5) Rendement annuel, net de frais de gestion du contrat, hors fiscalité et prélèvements sociaux, calculé au 1^{er} juillet pour une cotisation initiale versée le 1^{er} janvier, à l'âge de 45 ans pour une durée de 15 ans, aux différentes associations échues entre le 1^{er} janvier 1990 et le 1^{er} janvier 2020, par un sociétaire ayant adhéré facultativement à un contrat de prévoyance des tontiniers.
(6) Inflation capitalisée sur une durée correspondant à celle servant de base pour les calculs du rendement annuel moyen en Tontine.
CET EXEMPLE, FONDÉ SUR DES PERFORMANCES PASSÉES QUI NE PRÉJUGENT PAS DES PERFORMANCES À VENIR, NE CONSTITUE PAS UN ENGAGEMENT CONTRACTUEL.

La mécanique de la Tontine pour écraser les risques - Les Echos - Octobre 2019

« La Tontine puise son efficacité financière dans sa singularité et une gestion méthodique consistant à désensibiliser son portefeuille au fil du temps. [...] Libérés de toute contrainte de liquidités, les gestionnaires disposent d'une belle marge de manœuvre avant de sécuriser leurs portefeuilles au fur et à mesure que la date de liquidation de la Tontine approche (gestion à horizon). »

La Tontine est régie par le Code des Assurances. Les Associations Mutuelles Le Conservateur. Société à forme tontinière. Entreprise régie par le Code des Assurances - Siège social : 59 rue de la Faisanderie - 75116 Paris - Adresse postale : CS 41685 - 75773 Paris Cedex 16
Les performances passées ne préjugent pas des performances futures.

Créée en 1653, réinventée depuis 1844 : la Tontine, un système d'épargne longue original qui sait donner de la valeur au temps.

Vous souhaitez être accompagné dans la définition de votre stratégie patrimoniale ?

Contactez-nous :

Délégation Nord-Pas-de-Calais
203 Boulevard de la Liberté - 59000 Lille
03 20 88 76 80

reseau.conservateur.fr/nord-pas-de-calais/

Les Calanches (Corse)

